GR. Toepassing van artikel 8 van het Reglement van Inwendige Orde van de gemeenteraad. Voorstel van motie ingediend door de "PS"-fractie, en medegetekende door de "PTB"-fractie, door de "ECOLO-Groen"-fractie, door de "Team Fouad Ahidar 1070"-fractie, en door d.h. S. AKREMI, gemeenteraadslid, betreffende het project tot oprichting van een nieuwe "Arbeidsovereenkomst van onbepaalde Duur voor Leerkrachten".

F. LAANAN :
Personne ne conteste la pénurie d'enseignants, elle est sévère et se vit chaque jour dans les classes de nos enfants. Rendre le métier plus attractif et stabiliser les jeunes enseignants est un objectif que nous partageons tous mais on ne combat pas la pénurie en fragilisant ceux qui font tenir l'école debout. C'est bien la méthode qui pose question dans cette motion, pas l'ambition de départ.

Premier point : la clarté. Le CDIE serait révocable après deux ans sous conditions. Un CDI que l'on peut rompre ainsi ressemble diablement à un contrat à durée déterminée déguisé et renouvelable. Le Gouvernement de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » se contredit lui-même sur le sort de la nomination : comment demander aux équipes d'adhérer à une réforme dont on ne sait même pas si elle remplace ou si elle complète la nomination ?

Deuxième point : la concertation. Une réforme d'une telle ampleur touche aux conditions d'engagement et aux règles statutaires ; elle exige un dialogue approfondi. Or, nous savons que le Comité de Concertation du « Pacte d'excellence » n'est plus convoqué, alors que l'échéance de la rentrée 2027 approche à grand pas. Ce calendrier n'est tout simplement pas réaliste.

Troisième point – et il nous concerne directement : à Bruxelles, neuf regroupements de pouvoirs organisateurs inter-réseaux sont prévus. Notre liberté pédagogique, organisationnelle et de recrutement s'en trouverait ipso facto limitée, et ce, sans aucun financement nouveau.

Enfin, parlons des moyens. Un nouveau cadre statutaire ou un deuxième pilier de pension ont un coût qui n'est budgétisé nulle part. Aucun chiffre n'a été communiqué sur la soutenabilité de l'opération et aucune comparaison des droits des enseignants avec le régime actuel n'a été menée. Nos finances communales sont fragiles, nous venons de le démontrer, nous ne pouvons pas signer un chèque en blanc.

Cette motion n'est pas un refus du changement, c'est un appel à la clarté, à la concertation et à la responsabilité ; elle demande au Gouvernement de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » de :

- Renoncer à la suppression de la nomination.
- Protéger l'autonomie des Communes et éviter d'aggraver leur fragilité budgétaire.
- Exclure tout recul des droits sociaux du personnel.
- Mener de véritables concertations et publier les conclusions des groupes de travail sur la pénurie.

Nos enseignants n'ont pas besoin de réformes anxiogènes, ils ont besoin de stabilité, de reconnaissance et de moyens.

A. BESTARD :

La grave pénurie d'enseignants n'est un secret pour personne. Les enseignants, rejoints par les jeunes, manifestent depuis longtemps dans les rues pour contester les mesures d'austérité et la dégradation de leurs conditions de travail. Ce n'est pas en enfonçant un peu plus le statut des enseignants que l'on rendra ce métier attractif.

Ce projet de CDIE est extrêmement problématique : sous prétexte de lutter contre la pénurie, il fragilise directement leurs droits et leurs conditions de travail. Il engendre, en outre, d'immenses incertitudes pour notre Commune, comme l'a souligné ma collègue, que ce soit sur le coût financier réel, sur la lourdeur de la gestion administrative du nouveau système ou sur l'organisation des futurs groupements de pouvoirs organisateurs.

Nos exigences sont pourtant élémentaires : pas de recul dans les droits sociaux et les conditions de travail des enseignants ; pas de réformes alourdissant encore la situation financière des Communes ; le maintien de l'autonomie des pouvoirs organisateurs ; une véritable concertation avec les acteurs de l'enseignement.

Il est hors de question qu'au prétexte d'un contrat prétendument protecteur, on supprime la statutarisassions pour imposer une mesure de plus dictée par l'austérité. Nos enseignants ont besoin de stabilité, de droits solides, de conditions de travail dignes et de réformes construites *avec* les travailleurs, et non contre eux !

N. KAMMACHI :
Lorsque Madame Laanan m'a proposée de me joindre à son texte, nous étions absolument d'accord sur tous les points. Je rejoins également pleinement le groupe « PTB » sur cette question. Aujourd'hui, exercer le métier d'enseignant est devenu d'une immense difficulté, il suffit d'écouter les témoignages de nos proches ou des professionnels du terrain qui se sentent complètement perdus. C'est pourquoi la « Fédération Wallonie-Bruxelles » doit impérativement renoncer à ces mesures.

Je tiens à rappeler clairement ce que nous exigeons à travers cette motion :
- Renoncer définitivement à la suppression du régime de nomination du personnel scolaire.
- Ne pas concrétiser de scénarios qui aggraveraient les fragilités budgétaires déjà critiques que connaissent nos Communes.
- Protéger l'autonomie organisationnelle et pédagogique des pouvoirs organisateurs communaux.
- Exclure tout recul en termes de droits sociaux et de conditions de travail pour le personnel des écoles.

Lorsqu'on entend la Ministre s'exprimer, on a l'impression qu'elle a sorti une solution magique de son chapeau, loin des réalités du terrain, alors que les acteurs de l'éducation manifestent dans la rue face à des élèves et des classes en détresse.

Enfin, et je rejoins ici le « PTB » et le « PS » pour mener des concertations approfondies avec l'ensemble des acteurs institutionnels de l'enseignement sur toute réforme impactant le paysage éducatif, le recrutement et les dispositions statutaires du personnel.

S. AKREMI :
Je me joins à cette motion et ne vais pas ajouter de longs arguments à ceux déjà exposés mais j'insiste sur un point crucial : les droits sociaux et en premier lieu la perte du droit fondamental qu'est la nomination.

Aujourd'hui, on essaie de nous faire basculer vers un modèle calqué sur le secteur privé. Je sais de quoi je parle car je l'ai vécu de l'intérieur chez « Delhaize » : des années de mobilisation et des grèves qui nous ont permis d'arracher des conquêtes sociales ainsi que de meilleures conditions de travail que ce que le secteur prévoyait. Puis, le 7 mars, « Delhaize » a présenté unilatéralement un plan de franchisation intégrale de tous ses magasins. Je vous invite à voir aujourd'hui l'état de ces magasins : ils sont devenus lamentables, sans parler de toutes les dérives et des pratiques plus que douteuses qui s'y déroulent désormais. C'est exactement ce modèle de régression qu'on essaie aujourd'hui d'imposer à l'enseignement, mais ce sera sans nous !

L. D'AGRO :
Un court instant, j'ai cru que j'étais Député au Parlement de la « Fédération Wallonie-Bruxelles », ou en train de faire mes courses. Plus sérieusement, une pratique prend une place de plus en plus prépondérante dans les travaux de notre Conseil communal : la multiplication de motions portant sur des matières relevant strictement d'autres niveaux de pouvoir ! Et, comme vous l'entendez, je ne parlerai pas du fond, mais bien de la forme.

Aujourd'hui, nous sommes une nouvelle fois invités à nous prononcer sur la politique d'enseignement de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » ; cela revient chaque mois. Parfois, on se croirait même à la Chambre des Représentants, selon les sensibilités des partis. Précédemment, ce fut au sujet des limitations des allocations de chômage, d'autres idées fédérales, des mesures d'économie et j'en passe. Est-ce véritablement le rôle du Conseil communal de se prononcer systématiquement sur toutes les politiques menées par les autres gouvernements ? Je ne le pense pas. Sinon, autant se faire élire dans la bonne assemblée ! Certes, certaines décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir peuvent entraîner des répercussions.

Débattre des conséquences concrètes d'une décision pour notre Commune, c'est une chose, transformer notre Conseil en simple tribune politique pour demander aux Gouvernements de revoir leur copie, c'en est une autre car, bien souvent, quelle est la portée réelle de ces motions ?

Pour rester sur l'exemple de l'enseignement, il serait d'ailleurs intéressant de faire le bilan des nombreuses motions votées chaque mois, par exemple au sein d'une Commission de l'Enseignement que nous attendons toujours depuis deux ans ! Nous adoptons un texte, nous l'envoyons au Ministre ou au Gouvernement concerné, et cela s'arrête là.

Je m'interroge également sur le message que nous envoyons aux Anderlechtois. À force d'occuper le terrain sur des matières où les Communes n'ont aucun pouvoir de décision direct, les auteurs de ces motions entretiennent une confusion regrettable. Ils laissent croire aux citoyens que ce Conseil communal peut résoudre des problèmes pour lesquels il n'a tout simplement pas les compétences. Cette multiplication de motions traduit surtout la volonté de prolonger ou de refaire ici des débats qui se déroulent ailleurs, sur un projet qui est encore dans les cartons.

Le Conseil communal devient ainsi une tribune de substitution permettant à certaines formations d'exprimer leur frustration face à des arbitrages pris dans d'autres enceintes. À force de multiplier les postures, vous siphonnez notre capacité d'action sur les vrais sujets communaux, notre commune d'Anderlecht qui concentre pourtant tant de défis !

Les Anderlechtois attendent que nous assumions pleinement les responsabilités pour lesquelles nous avons été élus. Il est grand temps de recentrer nos débats sur les enjeux anderlechtois, sur les dossiers où la Commune peut véritablement agir et sur les décisions que nous sommes effectivement en mesure de prendre.

C. CHERFAN :
Une société meilleure commence par de bons enseignants car ce sont eux qui forment les générations de demain. Vouloir aujourd'hui remettre en cause leurs conditions contractuelles sans véritable dialogue ni garantie suffisante est tout simplement inacceptable. On ne peut pas prétendre vouloir améliorer l'enseignement tout en fragilisant ceux qui le font vivre au quotidien ; c'est pourquoi la « TFA » vote pour cette motion.

F. LAANAN :
Monsieur D'Agro, soit vous êtes naïf, soit vous essayez de mettre la poussière sous le tapis ! Vous savez très bien que toutes les mesures prises au niveau de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » ou par le Gouvernement fédéral ont des répercussions directes sur notre Commune. Lorsque vous ironisez sur nos interventions concernant le chômage, vous oubliez un peu vite où aboutissent les mesures d'exclusion : au CPAS. Et qui finance la facture ? La Commune !

Alors, pour la mesure concernant les enseignants, c'est exactement la même chose. Croyez-vous sincèrement qu'Anderlecht n'a aucune compétence ni aucun enjeu dans l'enseignement, et que les décisions de la Fédération n'ont pas d'impact direct sur nos écoles et notre budget ?

M. GORI :

Je pense qu'il y a un minimum de respect à maintenir dans cette assemblée et on n'invective pas un collègue en le traitant d'idiot ; restons-en aux arguments de fond, s'il vous plaît.

Monsieur le Président :
Je ne doute pas un seul instant que nous puissions avoir des avis divergents, c'est tout à fait normal. Mais si nous n'avons pas la maturité d'écouter ces divergences avec un minimum de sang-froid, c'est qu'il y a un réel problème. Je ne souhaite pas suspendre la séance pour de futiles motifs. Par conséquent, je vous demande de conserver une stricte courtoisie et d'arrêter de vous couper la parole mutuellement.